



Licenciement délocalisation de mon poste

Par **Phlip**, le **08/07/2010 à 12:16**

Bonjour,
Je viens d'apprendre que mon job sera délocaliser à l'étranger dans moins d'un an. Je travail pour une société grossiste informatique et je suis rattaché à la convention collective de la métallurgie cadre. J'aurais voulu savoir en dessous de quelle indemnité je dois attaquer mon entreprise?
Cordialement,
Philippe

Par **fabienne034**, le **08/07/2010 à 13:11**

bonjour,
pour répondre à votre question il suffit de lire votre convention collective
pour y accéder gratuitement
<http://www.fbls.net/contratdetravail.htm>
allez vers le bas de la page